

Session 3.2 - Strengthening cooperation – Enabling Civil Society Contributions in Migrant Integration

Country: BURUNDI

Roundtable 3: Migration and Development: Finding Strategies beyond the State

Le renforcement de la coopération

A l'époque actuelle, la question de migration commence à attirer plus d'attention à la communauté internationale et devient un sujet préoccupant dans le concert des Nations étant le nombre de plus en plus croissant de migrants à travers le monde que ce soit des migrants internes ou des migrants internationaux. Ces deux groupes participent au développement des familles d'origines et des sociétés entières, principalement par le transfert des fonds à leurs familles d'origines pour subvenir à leurs besoins et en répondant aux besoins du marché du travail et en encourageant le commerce et les investissements entre les pays ainsi que le transfert des compétences et des idées.

Si la migration présente de nombreux avantages, certains défis restent à relever notamment le départ des travailleurs qualifiés vers les pays où les rémunérations sont plus élevés « **communément appelé fuite de cerveaux** », qui entraîne une pénurie de ressources humaines qualifiées dans leurs pays d'origines.

De surcroit, des migrants issus de certains pays ou de certaines communautés aux ressources humaines limitées s'ils viennent en masse, ils peuvent aggraver une situation déjà difficile dans des secteurs ou des sous-secteurs spécifiques, comme les soins de santé ou l'éducation, le marché d'emploi etc. Certains migrants se retrouvent dans des situations extrêmement vulnérables, victimes de la traite d'êtres humains ou soumis à l'exploitation dans le travail. Les pays de destination sont aussi souvent confrontés à des problèmes liés à l'intégration et à l'immigration irrégulière, au chômage pour certains migrants non qualifiés mais qui décident de quitter leurs propres pays. Dans certains cas les migrants peuvent aussi exercer des activités criminelles ou mettre en cause la sécurité de l'Etat qui les a accueillis.

Si des politiques qui soutiennent la libre circulation des personnes à des fins d'emplois existent dans pas mal de pays, des programmes commun de migration circulaire devront être encouragés et développés pour favoriser la mobilité des travailleurs. Ces canaux de migration légale de travail peuvent être établis dans le cadre des processus régionaux ou d'accords bilatéraux avec les pays de destination.

Par ailleurs, les politiques communes dans le cadres de la coopération Internationales devront être suivi afin d'anticiper sur les effets pervers que peut engendrer le mouvement migratoire mais aussi, afin d'harmoniser les politiques et les adopter à la situation du moment.

Contact Details

Mr MUREKAMBANZE PHILBERT

MINISTERE DES RELATIONS EXTERIEURES ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

Email address: pmurekambanze@yahoo.fr

Phone Number: +25779995004